24me Année N 5690 — BUREAUX : RUE NEUVE, 1 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX: RUE NEUVE, — Vendredi 28 Novembre 1879

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:

Roubaix-Tourcoing: Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS:

Annonces: la ligne. . . 25 c.
Réclames: » . . . 50 c.
Faits divers: » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. HAVAS, LAFFITE ET Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, 27 NOVEMBRE, 1879

BOURSE DE PARIS DU 27 NOVEMBRE 1879

Cours à terme de 1 h. 9 m. suivant dépêche télégraphique de M. Nicolas Cordier, banquier, 6, rue Chauchat, Paris.
Ces cours sont affichés chaque jour, vers 2 h. 1/2, à la Banque Nicolas Cordier, 18, rue des Ursulines, Tourcoing.

VALEURS	COURS du jour	COURS précéd.
Rente 3 0/0.	81 65	81 575
Rente 5 0/0.	115 10	115 075
Banque de Paris . . .	843 75	843 75
Banque d'Escompte . .	782 50	772 50
Crédit Foncier de France .	1030 00	1030 00
Mobilier Français . . .	560 00	560 00
Cie Parisienne du gaz . .	1300 00	1300 00
Act. Suez	715 00	715 00
Florin or Autriche . . .	69 7/8	69 7/8
Egypte uni.	250 00	251 25
Florin Hongrois . . .	84 1/8	84 00
Italien 5 0/0	80 15	80 10
Banque ottom. . . .	521 25	520 00
Mobilier Espagnol . . .	605 00	600 00
Act. Autrichiens . . .	575 00	571 25
Act. Lombards. . . .	180 00	180 00
Consolidés anglais . . .	00 00	99 3/8
Banque hypothécaire . .	000 00	000 00

Pour copie conforme : JULES FRÈRE,
Agent général de la banque Nicolas Cordier

BOURSE DE PARIS (*Service gouvernemental*)	27 NOV.	26 NOV.
5 0/0	81 75 . .	81 60 . /.
3 0/0 amortissable. .	83 60 . /.	83 30 . /.
4 1 2 0/0.	111 25. /.	112 00
Emprunts 5 0/0. . . .	115 25. /.	115 10 . /.

Service particulier	27 NOV.	26 NOV.
Act. Banque de France.	3390 00	3392 00
» Société générale. .	520 00	520 00
» Crédit f. de France.	1052 00	1039 00
» Chemin autrichien	568 00	571 00
» Lyon ex-coupon . .	1125 00	1130 00
» Est ex-coupon . .	705 00	705 00
» Ouest	755 00	760 00
» Nord	1465 00	1465 00
» Midi	870 00	870 00
» Suez	715 00	715 00
5 % Péruvien . . .	000/0	000/0
Act Banq. ottom. (anc.)	000 00	000 00
» Banq. ottom. (nouv.)	522 00	520 00
Londres court . . .	25 25 20	25 25 50
Créd. Mob. (act. nouv.)	560 00	560 00
Turc	11 00	11 05

DEPECHES COMMERCIALES

New-York, 27 novembre

Change sur Londres, 4,79 75; change sur Paris, 5,24 50; 100.
Café good fair, (la livre) 16 1/8, 16 3/8.
Café good Cargoes, (la livre), 16 3/4, 17 »/».
Ferme.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et Ce représentés à Roubaix par M. Bulteau-Grymonprez :

Havre, 27 novembre.

Ventes 1,500 balles. Marché ferme.

Liverpool, 27 novembre.

Ventes 12,000 b. Marché ferme.

New-York, 27 novembre.

Coton, 12 3/8.
Recettes 156,000 b.
New-Orléans low-middling 87 1/2
Savannah » » » 83 »/»

BULLETIN DU JOUR

Après huit grands jours de réflexion il paraît que le gouvernement aurait pris le parti de poursuivre M. Baudry-d'Asson à l'occasion du banquet de Challans. On sait que déjà une instruction judiciaire avait été ouverte contre le *Gaulois* qui avait publié l'adresse lue dans cette réunion toute privée. On s'étonnait à bon droit que ce journal fût seul mis en cause, alors que la dite adresse avait été reproduite par toute la presse et particulièrement par les feuilles républicaines. Il y a là une contradiction flagrante qu'on chercherait vainement à s'expliquer. Mais voici qui est plus fort encore: c'est M. Baudry-d'Asson lui-même que le cabinet aurait décidé de traduire devant la justice du pays. Un journal officieux, le *Temps*, nous donne à cet égard les détails les plus précis et les plus circonstanciés.

« Nous apprenons, dit cette feuille, » que M. Baudry-d'Asson, député légi- » timiste du département de la Vendée, » serait poursuivi comme organisateur » principal de la manifestation sédi- » tieuse qui a eu lieu au banquet royaliste de Challans, en Vendée. Il est » reconnu que M. Baudry-d'Asson a livré à la publicité l'adresse factieuse au » comte de Chambord qui a été publiée » par divers journaux et qui a déjà » motivé les poursuites quel'on sait. » Si nous sommes bien informés, M. » Baudry-d'Asson serait déféré à la » cour d'assises de la Seine, le délit » ayant été commis à Paris, sous l'in- » culpation d'excitation à la guerre ci- » vile. Le délit ayant été commis en » l'absence des Chambres, dans l'in- » tervalle des deux sessions, l'invio- » labilité parlementaire est suspendue » et la poursuite peut s'exercer, sans » autorisation préalable de la Cham- » bre des députés. »

De toutes les maladresses qu'on a déjà commises et que pourrait commettre encore le gouvernement, il n'en est pas de plus malheureuse que celle-là. Comment ! le cabinet a laissé M. Louis Blanc attaquer la constitution dans sa tournée méridionale, réclamant l'abolition du Sénat et de la présidence de la République, en un mot, prêcher le renversement de toutes nos institutions actuelles ; il a laissé préconiser au congrès ouvrier de Marseille la suppression de la religion, de la propriété, du capital et toutes les insanités de la révolution sociale et cela sans avoir trouvé rien à dire contre ces manifestations ultra factieuses, et il songerait à traduire M. Baudry-d'Asson devant la cour d'assises pour une manifestation toute platonique dans laquelle on chercherait en vain un caractère vraiment délictueux ? Ce serait le comble de l'inconséquence et de la maladresse.

En présence des précédents que nous venons d'invoquer, qu'est-ce que le gouvernement peut gagner à courir les risques d'un pareil procès ? Le défenseur de M. Baudry-d'Asson lui fera entendre de dures vérités qu'il se repentira trop tard d'avoir provoquées ; il fera une brillante plaidoirie qui aura un immense retentissement dans le pays tout entier, l'accusation sera réduite à néant, et le jury, qui n'aime pas les procès de presse, prononcera un verdict négatif.

Ainsi, on aura voulu frapper M. Baudry-d'Asson et l'on n'aura fait que lui ménager un triomphe qui accroîtra sa popularité auprès de ses électeurs.

La République s'en portera-t-elle mieux ? En sera-t-elle mieux assise et les ministres plus consolidés ? Encore un coup, on ne saurait être plus maladroit.

Le *Gaulois* publiait hier la traduction d'une lettre qui a dû paraître en même temps dans le *New-York Herald*, et dont l'auteur s'était proposé d'entretenir M. Grévy, M. Gambetta et M. Jules Simon. Il n'y a qu'imparfaitement réussi, comme on va le voir et comme on pouvait le supposer.

Le correspondant a pu dire cependant quelques mots à M. Grévy dans un salon d'attente que le président avait traversé au moment où le rédacteur du *New-York Herald* s'y trouvait avec son introducteur :

Le Conseil des ministres allait commencer, à ce que nous dit M. Grévy ; je saisis le prétexte en disant :

— Il paraît que votre ministère n'est pas bien d'accord ?

— C'est une erreur, répondit-il ; l'entente est parfaite... Je sais, en effet, qu'on parle de désaccord...

— Et comme il n'y a pas de fumée sans feu, fis-je alors, c'est peut-être avec le chef de l'Etat que le ministère est en désaccord ?

— Autre erreur : le président de la République et le ministère sont en entente complète.

— Il est pourtant des points qui peuvent le diviser, par exemple l'article 7.

— Je crois que le Sénat le votera, dit M. Grévy.

— Et l'amnistie plénière ?

— Les Chambres me paraissent avoir épuisé la question.

— Les chercheurs de crise ministérielle peuvent trouver là des éléments de combat...

La conversation s'arrêta là, interrompue par un secrétaire qui cherchait le président.

Le correspondant, jugeant avec raison sa récolte insuffisante, demanda une entrevue au chef de l'Etat :

On m'écrivit pour me demander ce que je désirais du chef de l'Etat; je répondis que j'étais chargé par mon journal — ce qui était vrai — de faire son portrait à la plume, de décrire son cabinet et de relever ce qu'il pourrait me dire d'intéressant pour les lecteurs des Etats-Unis. On me fit venir le lendemain et on me dit... que M. Grévy avait pour principe de ne pas causer avec des correspondants étrangers. Force m'est donc, de ce côté, de me contenter des quelques mots cueillis au passage et cités plus haut. Ils ne constatent que ce point important : à savoir que le président de la République croit au succès de l'article 7 au Sénat.

Le chef de l'Etat ne voulant pas parler, je m'adressai ailleurs. Je fis faire des démarches par des amis chez MM. Waddington et de Freycinet. Je fus éconduit, mais éconduit timidement, lentement, après plusieurs remises au lendemain. Ces retards provenaient-ils des ministres eux-mêmes ou de leur entourage, ou de mes mandataires, je ne saurais le préciser exactement ; mais ce que je peux affirmer c'est qu'en fin de compte les ministres ont dit non.

Le correspondant a d'ailleurs du tempérament, car il vise aussitôt M. Gambetta :

« Ne me demandez pas cinq minutes avant quinze jours », avait-il dit la veille à la directrice de la *Nouvelle Revue*, que j'avais sollicitée de me ménager une entrevue. Je fus alors porter ma requête à la *République française*, en laisant appel aux sentiments de fraternité internationale. J'y fus reçu par M. Ranc, qui se mit obligeamment à ma disposition, tout en ne me cachant pas son sentiment sur le peu de chances que j'avais de réussir. A tout hasard je lui laissai un résumé des questions que je comptais poser au président de la Chambre. Ces questions sont les suivantes :

« 1° Dans quels termes le président de la Chambre est-il avec le président de la République et avec les Chambres ?

» 2° Entrevoit-il une crise ministérielle ? Et sur quelle question le cas échéant, croit-il que tombera le ministère ?

» 3° De quels éléments politiques et individuels se composera le prochain ministère ?

» 4° Qu'adviendra-t-il de l'article 7 et de l'amnistie plénière ?

» 5° Qu'y a-t-il de vrai dans les paroles attribuées par plusieurs journaux à M. Gambetta sur des probabilités de guerre prochaine ?

» 6° En cas de guerre, quel rôle la France sera-t-elle appelée à jouer ? »

Quelques jours plus tard, je recevais de M. Ranc la lettre suivante. En la publiant, je crois rendre service à la fois à mes confrères qui pourraient, comme moi, s'exposer à perdre leur temps, et à M. Gambetta, qui ne sera plus tourmenté par les journalistes !

« Comme je vous l'avais fait pressentir, la réponse est négative. M. Gambetta, que j'ai vu ce matin, m'a dit qu'il avait été souvent sollicité d'accepter un entretien du genre de celui que vous désirez, mais qu'il avait toujours refusé et qu'il refuserait toujours ; c'est une résolution sérieusement prise et dont il ne se départira pour personne. Il m'a donc chargé de vous transmettre ses regrets de ne pouvoir accueillir votre demande. Je regrette moi-même de n'avoir pu mieux vous servir en cette affaire.

» Veuillez, etc. « A. RANC. »

Battu encore de ce côté, le correspondant se tourna vers M. Jules Simon, qu'il ne put d'abord interroger qu'approximativement par l'intermédiaire d'une personne de son intimité. Voici le langage que cette personne fait tenir à M. Jules Simon :

Il n'y a actuellement aucun péril en la demeure pour le ministère, qui n'a à tomber ni par la question de l'amnistie plénière ni par celle de l'article 7. Le cabinet a sagement fait en prenant attitude contre la première de ces questions, que soulèvera M. Louis Blanc, et qui ne réunira à la Chambre pas plus de cent cinquante voix républicaines, plus quelques voix bonapartistes. Quant au Sénat, il sont quatorze en tout — qui s'abstiendront probablement si, par impossible, la discussion sur l'amnistie plénière parvenait à aller jusqu'au Luxembourg.

Donc, rien à craindre là pour le ministère. Quant à l'article 7, M. Jules Ferry seul est exposé à rester sur le carreau, s'il s'emballait par trop sur cette question dans laquelle il s'est embarqué par ordre de M. Gambetta. Le ministère entier n'a nul besoin — ni nulle envie — d'aller son sort à celui du grand maître de l'Université, qu'il serait d'ailleurs triste de voir sacrifier, car il a tout ce qu'il faut pour faire un bon ministre de l'instruction publique. Et, si le cabinet croyait devoir jouer son existence sur cet article 7, je monterais à la tribune pour m'y opposer, en disant qu'il vaut mieux prolonger la vie de ce gouvernement, qui nous est connu, que d'ouvrir la porte aux créatures de M. Gambetta.

Le ministère ne tombera donc pas plus sur l'une de ces deux questions que sur l'autre ; les hésitations actuelles du journal de M. Gambetta, la *République française*, lui sont un sûr garant de prolongement d'existence. Et quand au prétexte, c'est-à-dire l'article 7, il sera rejeté au Sénat par les 122 voix de la droite, plus 28 ou 30 voix, qui feront une majorité de sept ou huit suffrages.

Pour l'avenir, ce que cherche M. Gambetta, c'est la substitution du scrutin de liste à la loi électorale d'aujourd'hui; il se fera alors élire dans le plus de départements possible — quarante suivant lui, vingt suivant moi (c'est toujours M. Jules Simon qui parle), — puis au lendemain ira trouver M. Jules Grévy et lui tiendra ce langage :

— Le véritable élu de la France, c'est moi, choisi hier par la majorité des électeurs, et non vous, élu par une Chambre qui n'existe plus.

Pour cela, il faudrait que passât la loi sur le scrutin de liste, et il y a lieu de supposer que c'est sur la loi électorale que tombera le ministère. M. Gambetta sent déjà qu'il a voulu aller trop vite, puisque, après avoir convaincu M. Bardoux, qui s'est fait le promoteur du scrutin de liste, il le retient actuellement. Quoi qu'il en soit, et la loi électorale revisée, il faudra naturellement dissoudre la Chambre ; beaucoup d'amnistiés entreront dans la nouvelle ; mais la majorité, moins avancée que celle d'aujourd'hui, appartiendra à l'élément « républicain conservateur libéral « et sera opposée à M. Gambetta.

Nous ne reproduisons naturellement ces prétendues déclarations qu'à titre de simple curiosité ; ajoutons que le correspondant a pourtant réussi à voir M. Jules Simon lui-même, qui lui a refusé d'ailleurs de répondre à ses questions, mais aurait confirmé en ces termes l'exactitude de l'exposé dont on vient de lire le compte-rendu :

— Il y a dans ces notes des détails presque intimes qui prouvent que vous savez trouver les bonnes sources des renseignements.

— Alors je peux donner ces déclarations sans m'exposer à être accusé de propagande de propos imaginaires ?

— Ce n'est pas moi qui vous contredirai.

DEUX AVEUX

On lit dans la *France* d'hier, sous la signature du républicain M. Emile de Girardin :

« Voyez la France et l'Angleterre ! Voyez la France et la Belgique ! — L'Angleterre et la Belgique sont plus libres sous la Monarchie que la France sous la République. »

C'est ce que nous n'avons jamais cessé de soutenir.

On lit dans le *Rappel*, sous la signature de M. Ed. Lockroy, député radical, parlant du parti républicain :

« *Nous avons vécu*, pendant vingt ans, d'*équivoques*, de *sous-entendus* et de *mensonges*. Cela *était nécessaire*. »

Cet aveu n'était peut-être pas nécessaire, mais il est instructif, et l'on voit par quels moyens les républicains sont parvenus au pouvoir.

Le MENSONGE est une nécessité pour la République.

Capable de tout !

L'*Union de l'Ouest* rappelle, à propos de la révocation de M. Gent, l'incident suivant arrivé, au cours d'une discussion, à l'Assemblée de 1848 :

« Un jour, à la tribune, M. le comte de Falloux prononçait un discours que la droite soulignait de ses bravos chaleureux. Tout à coup il est interrompu par M. Gent qui lui crie :

» — La France ne veut pas d'hommes qui ne sont capables de rien !

» Aussitôt le ministre de l'instruction publique froidement, désignant son interrupteur d'un doigt implacable, réplique aux applaudissements de toute la salle :

» — *La France ne veut pas d'hommes capables de tout !*

» Ecrasé, le citoyen Gent se tint coi. »

Projet de loi sur la séduction

La Cour d'assises de Versailles vient d'acquitter une fille-mère coupable d'infanticide. Le crime était avoué, et l'accusée ne présentait aucune défense. Il ressortait, cependant, des faits du procès que la jeune fille séduite était moins coupable que le séducteur, mis hors d'atteinte par la complaisance de nos lois et couvert d'une sorte d'inviolabilité.

Le jury n'a pas cru devoir imputer à un seul les conséquences d'un acte dont la culpabilité remonte nécessairement à deux auteurs ou complices.

L'acquittement, dit le *Monde*, a été prononcé au milieu des applaudissements du public.

« Cet acquittement, ces applaudissements, montrent que la conscience publique n'accepte plus cette disjonction opérée par la loi entre les deux auteurs du même délit, disjonction qui innocente l'un et incrimine l'autre.

» Il est temps que la loi intervienne, puisque la jurisprudence n'ose pas combler une lacune de nos mœurs en étendant au séducteur le principe de la responsabilité.

» Un projet de loi sur la séduction a été soumise au Sénat. Aboutira-t-il ? Il est difficile de le croire. Au milieu de tant de luttes irritantes, il est à craindre qu'il n'y ait pas de place pour les calmes appréciations du droit, et que l'esprit de parti n'étouffe pour longtemps encore le cri de la conscience publique. »

La fête de la Presse

Le numéro unique et extraordinaire du journal illustré qui, sous le nom de *Paris-Murcie*, paraîtra dans les premiers jours de décembre, à l'occasion de la grande fête organisée, à Paris, par la presse française, au profit des victimes des inondations survenues récemment en Espagne, contiendra tous les éléments d'un succès sans précédent.

Ce journal, dont l'heureuse idée est due à M. Arthur Meyer et dont l'organisation générale a été confiée à M. Edouard Lebey, directeur de l'*Agence Havas*, sera divisé en trois parties distinctes :

1° Dessins de nos plus grands maîtres : Meissonnier, Gustave Doré, Cabanel, Carolus Duran, Detaille, Neuville, Gérôme, etc.

2° Articles signés des noms les plus autorisés dans la littérature, l'histoire, les sciences, les arts, les théâtres, et dans la politique elle-même, tels que : Victor Hugo, A. Dumas, Dufaure, Jules Simon, Octave Feuillet, E. Augier, Canrobert, Galliffet, Gounod, Offenbach, Hennequin, Mmes Adam, A. Patti, etc.

3° Autographes de souverains, de princes, des premiers ministres et des plus grands personnages de notre époque dans tous les pays.

4° Quelques colonnes du journal seront réservées aux annonces à faire par de grands commerçants, qui pourront ainsi, en profitant d'une publicité absolument exceptionnelle, collaborer à cette œuvre de charité. MM. de Lucenski et Gabriel Richard sont chargés par M. Lebey, directeur de l'*Agence Havas*, de recevoir les demandes d'annonces. Ils se tiendront à la disposition du public, tous les jours de 4 à 6 heures, 8, Place de la Bourse, Paris.

La maison E. Plon et Ce, a été chargée de la publication de ce journal.

Jamais recueil littéraire ou artistique n'aura présenté une aussi grande réunion de signatures illustres.

Le *Paris-Murcie*, contenant de 20 à 24 pages, imprimé sur beau papier elzévir, constituera une véritable œuvre d'art, dont la place sera dans tous les salons, dans toutes les mains, à l'étranger comme en France.

Le prix a été fixé à un franc. Quelques centaines d'exemplaires de luxe seront spécialement mis en vente à un prix qui sera ultérieurement fixé.

La souscription à ce journal est, dès à présent, ouverte, au prix de un franc, dans nos bureaux. Toutes les personnes qui en désirent un ou plusieurs exemplaires sont priées de venir s'inscrire afin qu'elles puissent les recevoir le jour même de la fête.

L'Angleterre et la Russie

EN ASIE

Il y a quelque temps, on annonçait d'une façon vague que les Anglais avaient découvert à Caboul des pièces constatant l'immixtion directe du gouvernement russe dans les relations de l'Afghanistan et de l'Angleterre. Aujourd'hui les détails sont plus précis et on assure que les papiers trouvés dans les archives de l'émir établissent que pendant les sept dernières années des agents russes, munis d'instructions émanant de la chancellerie même, ont excité les ressentiments des Afghans contre les Anglais.

Lord Beaconsfield, ajoute-t-on, a fait savoir à Saint-Pétersbourg que ces papiers sont entre ses mains, et ce serait-là le motif du rappel du comte Schouwaloff ; l'attitude conciliatrice de ce diplomate ne pourrait plus en effet être d'aucune utilité à Londres depuis que les papiers en question sont venus opposer un démenti formel aux assurances pacifiques de la Russie.

Quoi qu'il en soit, aux dernières nouvelles, les rapports entre cette dernière puissance et l'Angleterre ne semblaient pas avoir empiré, au contraire, s'il est vrai que lord Dufferin doive être prochainement nommé vic-roi des Indes en remplacement de lord Lytton, bien connu pour ses sentiments russophobes. La nomination de lord Dufferin serait un premier pas dans le sens de l'apaisement.

Mais d'autre part, il paraît certain que la Russie n'abandonne pas ses visées sur les territoires turcomans, et, comme elle a eu à se plaindre de l'attitude de la Perse pendant la dernière campagne de l'Atrek, elle vient de formuler à Téhéran une réclamation s'élevant à plusieurs millions pour dommages causés pendant ces dernières années par les tribus turcomanes qui, nominalement, sont sous la suzeraineté persane. Cette démarche a pour but d'obliger le gouvernement persan à prendre parti au milieu des compétitions de la Russie et de l'Angleterre. En effet, pour avoir raison des Turcomans, les Russes seront forcés, soit de passer par le territoire persan, soit d'en tirer tout au moins des approvisionnements de tout genre.

D'un autre côté, une dépêche nous apprend que l'Angleterre, elle aussi, recherchs le concours de la Perse pour une prochaine expédition contre Hérat. Voilà donc l'antagonisme des deux puissances rivales de nouveau ravivé et s'exerçant cette fois sur un seul et même point.

LETTRE DE PARIS

de notre Correspondant particulier

Paris, le 26 novembre 1879.

De l'incident Lepère-Gent, il n'est plus question, aujourd'hui, que pour se demander ce qu'il adviendra de l'interpellation projetée à son sujet par M. Madier-Montjau. Malheureusement pour les amis du ministère aussi bien que pour la fraction de l'union républicaine qui prend le mot d'ordre au Palais-Bourbon, il est évident que les adversaires du cabinet entendent ne pas laisser échapper cette occasion de le renverser, et que si, par hasard, M. Madier-Montjau renonçait à sa demande d'explications, elle serait reprise aussitôt par un autre membre de l'extrême gauche.

L'initiative prise par les radicaux à l'effet d'ouvrir une souscription pour faire les frais de la réélection de M. Gent, prouve du reste qu'ils entendent porter la question à la fois devant la Chambre et devant l'opinion publique, afin d'exciper au besoin du jugement de cette dernière contre le verdict de la majorité.

En somme, l'affaire est considérée comme mauvaise à tous les points de vue, mauvaise pour le cabinet qui ne s'en tirera pas sans dommage pour son crédit, mauvaise pour la majorité qui va se diviser à son sujet, mauvaise enfin pour l'apaisement indispensable à la confiance réclamée par les affaires de fin d'année.

Ce qui contribue à donner des chances à toutes les attaques dirigées contre le ministère et ce qui doit en tout cas persuader qu'aucune occasion de renouveler ces attaques ne sera négligée, c'est la résolution de certains chefs de la gauche de forcer M. Gambetta à prendre le pouvoir, convaincus qu'ils sont que le gouvernement républicain sera exposé à la discorde et à l'impuissance, tant que l'ancien *Leader* de la majorité n'aura pas la présidence du Conseil.

L'on prétend qu'ils iront jusqu'à le menacer de ne pas le réélire président de la Chambre s'il ne se prête pas à leurs vues, ou du moins de faire en sorte que sa réélection au commencement de la session de 1880 ait lieu à un nombre de voix moins considérable que lorsqu'il fut appelé au

---

Feuilleton du *Journal de Roubaix* DU 28 NOVEMBRE

— 2 —

SANS FAMILLE

PREMIÈRE PARTIE

I

AU VILLAGE

Si pauvre qu'il puisse être et si nombreuse que soit sa famille, il est assuré de ne pas souffrir de la faim tant qu'il a une vache dans son étable. Avec une longe ou même une simple hart nouée autour des cornes, un enfant promène la vache le long des chemins herbus, là où la pature n'appartient à personne, et le soir la famille entière a du beurre dans sa soupe et du lait pour mouiller ses pommes de terre : le père, la mère, les enfants, les grands comme les petits, tout le monde vit de la vache.

Nous vivions si bien de la nôtre, mère Barberin et moi, que jusqu'à ce moment je n'avais presque jamais mangé de viande. Mais ce n'était pas seulement notre nourrice qu'elle était, c'était encore notre camarade, notre amie, car il ne faut pas s'imaginer que la vache est une bête stupide, c'est au contraire un animal plein d'intelligence et de qualités morales d'autant plus développées qu'on les aura cultivées par l'éducation. Nous caressions la bête, nous lui parlions, elle nous comprenait, et de son côté, avec ses grands yeux ronds pleins de douceur, elle savait très-bien nous faire entendre ce qu'elle voulait ou ce qu'elle ressentait.

Enfin nous l'aimions et elle nous aimait, ce qui est tout dire.

Pourtant il fallut s'en séparer, car c'était seulement par la « vente de la vache » qu'on pouvait satisfaire Barberin.

Il vint un marchand à la maison et après avoir examiné la *Roussette*, après l'avoir longuement palpée en secouant la tête d'un air mécontent, après avoir dit et répété cent fois qu'elle ne lui convenait pas du tout, que c'était une vache de pauvres gens qu'il ne pourrait pas revendre, qu'elle n'avait pas de lait, qu'elle faisait du mauvais beurre, il avait fini par dire qu'il voulait bien la prendre, mais seulement par bonté d'âme et pour obliger mère Barberin qui était une brave femme.

La pauvre *Roussette*, comme si elle comprenait ce qui se passait, avait refusé de sortir de son étable et elle s'était mise à meugler.

— Passe derrière et chasse-la, m'avait dit le marchand en me tendant le fouet qu'il portait passé autour de son cou.

— Pour ça non, avait dit mère Barberin.

Et, prenant la vache par [illegible] elle lui avait parlé doucement.

— Allons, ma belle, vieux [illegible].

Et *Roussette* n'avait plus résisté ; arrivée sur la route, le marchand l'avait attachée derrière sa voiture, et il avait bien fallu qu'elle suivît le cheval.

Nous étions rentrés dans la maison. Mais longtemps encore nous avions entendu ses beuglements.

Plus de lait, plus de beurre. Le matin un morceau de pain ; le soir des pommes de terre au sel.

Le mardi gras arriva justement peu de temps après la vente de *Roussette* ; l'année précédente, pour le mardi gras, mère Barberin m'avait fait un régal avec des crêpes et des beignets ; et j'en avais tant mangé, tant mangé qu'elle en avait été toute heureuse.

Mais alors nous avions *Roussette*, qui nous avait donné le lait pour délayer la pâte et le beurre pour mettre dans la poêle.

Plus de *Roussette*, plus de lait, plus de beurre, plus de mardi gras ; c'était ce [illegible] je m'étais dit tristement.

Mais mère Barberin m'avait fait une surprise ; bien qu'elle ne fût pas emprunteuse, elle avait demandé une tasse de lait à l'une de nos voisines, un morceau de beurre à l'autre, et quand j'étais rentré, vers midi, je l'avais trouvée en train de verser de la farine dans un grand poêlon en terre.

— Tiens ! de la farine dis-je en m'approchant d'elle.

— Mais oui, fit-elle en souriant, c'est bien de la farine... mon petit Rémi, de la belle farine de blé [illegible] elle me dit.

Si j'avais osé, j'aurais demandé à quoi devait servir cette farine ; mais [illegible] parce j'avais grande envie de [illegible] je n'osais pas en parler. Et puis d'un autre côté je ne voulais pas dire que je savais que nous étions au mardi gras pour ne pas faire de la peine à mère Barberin.

— Qu'est-ce qu'on fait avec de la farine ? dit-elle me regardant.

— Du pain.

— Et puis encore ?

— De la bouillie.

— Et puis encore ?

— Dame... je ne sais pas.

— Si, tu sais bien. Mais comme tu es un bon petit garçon, tu n'ose pas le dire. Tu sais que c'est aujourd'hui mardi gras, le jour des crêpes et des beignets. Mais comme tu sais aussi que nous n'avons ni beurre, ni lait, tu n'oses pas en pas en parler. C'est vrai ça ?

— Oh ! mère Barberin.

— Comme d'avance j'avais deviné tout cela, je me suis arrangée pour que mardi gras ne te fasse pas vilaine figure. Regarde dans la huche.

Le couvercle levé, et il le fut vivement, j'aperçus le lait, le beurre, des œufs et trois pommes.

— Donne-moi les œufs, me dit-elle, et, pendant que je les casse, pèle les pommes.

Pendant que je coupais les pommes en tranches, elle cassa les œufs dans la farine et se mit à battre le tout, en versant dessus, de temps et temps, une cuillerée de lait.

Quand la pâte fut délayée, mère Barberin posa la terrine sur les cendres chaudes, et il n'y eut plus qu'à attendre le soir, car c'était à notre souper que nous devions manger les crêpes et les beignets.

Pour être franc, je dois avouer que la journée me parut longue et que plus d'une fois j'allais soulever le linge qui recouvrait la terrine.

— Tu vas faire prendre froid à la pâte, disait mère Barberin, et elle lèvera mal.

Mais elle levait bien, et de place en place se montraient des renflements, des sortes de bouillons qui venaient crever à la surface. De toute la pâte en fermentation se dégageait une bonne odeur d'œufs et de lait.

— Casse de la bourrée, me disait-elle ; il nous faut un bon feu clair, sans fumée

Enfin, la chandelle fut allumée.

— Mets du bois au feu ! me dit-elle.

Il ne fut pas nécessaire de me répéter deux fois cette parole que j'attendais avec tant d'impatience. Bientôt une grande flamme monta dans la cheminée et sa lueur vacillante emplit la cusine.

Alors mère Barberin décrocha de la muraille la poêle à frire et la posa au-dessus de la flamme.

— Donne-moi le beure.

Elle en prit, au bout de son couteau, un morceau gros comme une petite noix et le mit dans la poêle, où il fondit en grésillant.

Ah ! c'était vraiment une bonne odeur qui chatouillait d'autant plus agréablement notre palais que depuis longtemps nous ne l'avions pas respirée.

C'était aussi une joyeuse musique que celle produite par les grésillements et les sifflements de beurre.

Cependant, si attentif que je fusse à cette musique, il me sembla entendre un bruit de pas dans la cour.

Qui pouvait venir nous déranger à cette heure ? Une voisine sans doute, pour me demander du feu.

Mais je ne m'arrêtai pas à cette idée, car mère Barberin qui avait plongé la cuiller à pot dans la terrine, venait de faire couler dans la poêle une nappe de pâte blanche, et ce n'était pas le moment de se laisser aller aux distractions.

Un bâton heurta le seuil, puis aussitôt la porte s'ouvrit brusquement.

— Qui est-là ? demanda mère Barberin sans se retourner.

Un homme était entré, et la flamme qui l'avait éclairé en plein m'avait montré qu'il était vêtu d'une blouse blanche et qu'il tenait à la main un gros bâton.

— On fait donc la fête ici ? Ne vous gênez pas, dit-il d'un ton rude.

— Ah ! mon Dieu ! s'écria mère Barberin en pesant vivement sa poêle à terre, c'est toi, Jérôme ?

Puis me prenant par le bras elle me poussa vers l'homme qui s'était arrêté sur le seuil.

— C'est ton père.

II

UN PÈRE NOURRICIER

Je m'étais approché pour l'embrasser à mon tour, mais du bout de son bâton il m'arrêta :

— Qu'est-ce c'est que celui-là ?

— C'est Remi.

— Tu m'avais dit...

— Eh bien oui, mais... ce n'était pas vrai, parce que...

— Ah ! pas vrai, pas vrai.

Il fit quelques pas vers moi son bâton levé et instinctivement je reculai.